SMAEP de la Brie Boisée

Eau potable: syndicat

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4. Nombre d'abonnés	4
	1.5. Eaux brutes	5
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
_	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3. Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
4.	Financement des investissements	19
	4.1. Branchements en plomb	19
	4.2. Montants financiers	19
	4.3. État de la dette du service	19
	4.4. Amortissements	
	4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager	
	performances environnementales du service	
	4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée déli	
	cours du dernier exercice	
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
	5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau □ communal **☑** intercommunal Nom de la collectivité : SMAEP de la Brie Boisée Nom de l'entité de gestion : eau potable : syndicat Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Compétences liées au service : Non Oui Production V П Protection de l'ouvrage de prélèvement \boxtimes Traitement (1) \boxtimes Transfert \square П Stockage (1) \boxtimes $\overline{\mathbf{Q}}$ Distribution (1) A compléter Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un schéma de distribution \(\subseteq \text{Oui, date d'approbation}^* : \therefore \text{Non} \) au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : 28/04/2011 ☐ Non Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation*:..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑ Délégation par Entreprise privée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

• Nom du prestataire : SUEZ

Date de début de contrat : 01/06/2011
Date de fin de contrat initial : 31/05/2023

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant): 31/05/2023

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 3

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 179 habitants au 31/12/2021 (5 139 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 892 abonnés au 31/12/2021 (1 872 au 31/12/2020).

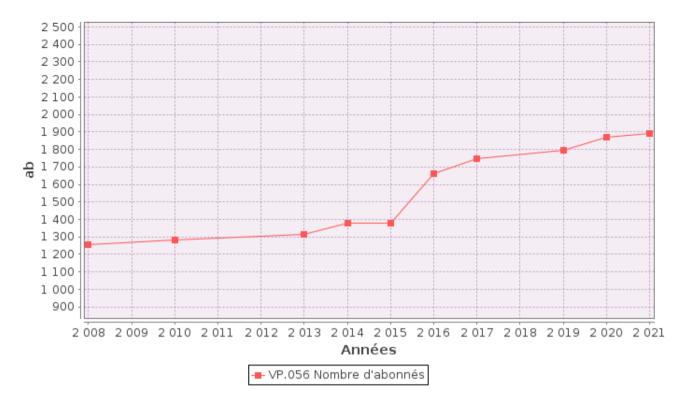
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Favières	460	448	11	459	-0.22%
Neufmoutiers-en-Brie	359	366	15	381	6.13%
Villeneuve-le-Comte	722	691	28	719	-0.42%
Villeneuve-Saint-Denis	331	323	10	333	0.60%
Total	1 872	1 828	64	1 892	1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,46 abonnés/km au 31/12/2021 (32,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,74 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,75 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 153,25 m³/abonné au 31/12/2021. (133,19 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 351 381 m³ pour l'exercice 2021 (306 439 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Ressource Tournan en Brie 4 "Les Justices"	Eaux souterraines	76 m³/h et un volume journalier de 1500 m³ en période de pointe	306 439	351 381	14,7%
Total			306 439	351 381	14,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

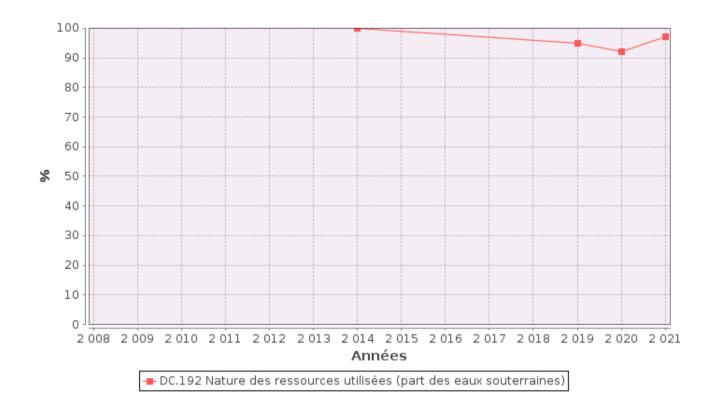
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 97,9%.

Commentaire sur le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :

Volumes eau brute prélevés forage des Justices : 351 381 m³

Volumes eau potable importés (interconnexion de secours avec Tournan-en-Brie) : 7 405 m³

Total volumes eau potable mis en distribution : 358 786 m³.



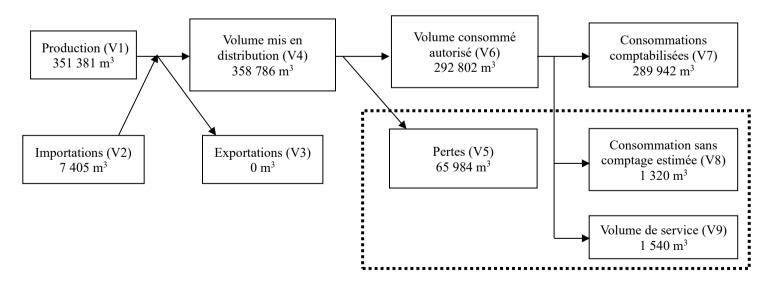
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

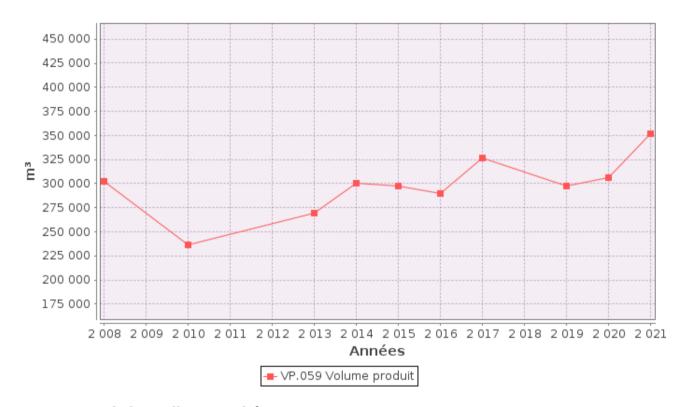


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
"Les Justices"	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Ressource Tournan en Brie 4 "Les Justices"	306 439	351 381	14,7%	100
Total du volume produit (V1)	306 439	351 381	14,7%	100



Achats d'eaux traitées



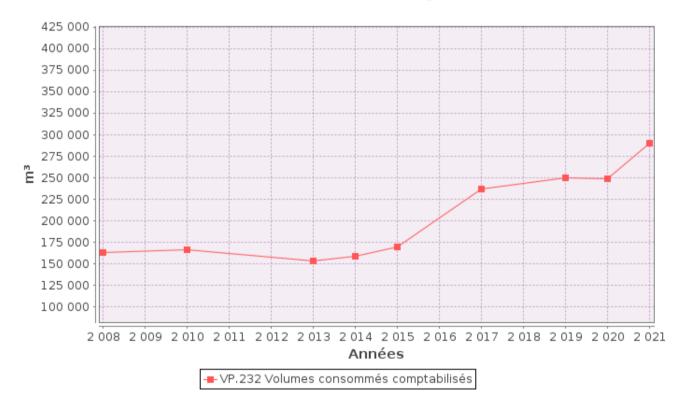
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE	26 549	7 405	-72,1%	94,3
Total d'eaux traitées achetées (V2)	26 549	7 405	-72,1%	94,3

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	249 330	289 942	16,3%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	249 330	289 942	16,3%
Service de (2)	0	0	0%
Service de (2)	0	0	0%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 432	1 320	-7,8%
Volume de service (V9)	1 525	1 540	1%





	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	252 287	292 802	16,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de <u>58,28</u> kilomètres au 31/12/2021 (58,13 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

40.93 € au 01/01/2021 sans déplacement 93.22 € au 01/01/2021 avec déplacement 40.92 € au 01/01/2022 sans déplacement 93.20 € au 01/01/2022 avec déplacement

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la	collectivité	•
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,55 €/m³	0,55 €/m³
Autre :	- €	- €
	élégataire	•
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1) y compris location du compteur	34,11 €	36,13 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,738 €/m³	0,8561 €/m³
Taxes et r	redevances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances	,	
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m³	0,09 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m³	0,42 €/m3
VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 26/11/2015 effective à compter du 26/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable (part délégataire, avenant n°2 au contrat d'affermage)
- > Délibération du 28/04/2011 effective à compter du 01/06/2011 fixant les frais d'accès au service
- > Délibération du 02/04/2021 effective à compter du 07/04/2021 fixant la redevance syndicale pour 2021

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%		
Part proportionnelle	66,00	66,00	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	66,00	66,00	0%		
Part du délégataire <i>(e</i> a	n cas de délégation de s	service public)			
Part fixe annuelle	34,11	36,13	5,9%		
Part proportionnelle	88,56	102,73	16%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	122,67	138,86	13,2%		
Tav	xes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%		
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%		
Autre :	0,00	0	0%		
TVA	13,74	14,63	6,5%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74,94	75,83	1,2%		
Total	263,61	280,69	6,5%		
Prix TTC au m ³	2,20	2,34	6,4%		



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Favières	2,20	2,34
Neufmoutiers-en-Brie	2,20	2,34
Villeneuve-le-Comte	2,20	2,34
Villeneuve-Saint-Denis	2,20	2,34

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- □ annuelle
- □ semestrielle
- trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 275 447 m³/an (232 036 m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pour la part du délégataire, application de la formule de révision des prix figurant dans le contrat d'affermage.



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	104 773	145 906	+ 39,26%
dont abonnements	0	0	0%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0%
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	0%
Total recettes de vente d'eau	104 773	145 906	+ 39,26%
Recettes liées aux travaux	0	0	0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0%
Autres recettes (préciser)	50 983	74 746	+ 46,61%
Total autres recettes	50 983	74 746	+ 46,61%
Total des recettes	155 756	220 652	+ 41,67%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	248 440	293 240	18.0%
dont abonnements	78 520	72 120	-8.2%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0.0%
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0.0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	810	- 100	-112.3%
Total recettes de vente d'eau	249 250	293 140	17.6%
Recettes liées aux travaux	0	43 000	-
Autres recettes (produits accessoires)	61 980	54 280	-12.4%
Total autres recettes	61 980	97 280	57.0%
Total des recettes	311 230	390 420	25.4%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 568 350 € (481 160 € au 31/12/2020).

<u>Commentaire sur les Recettes globales</u> (indicateur DC.184) : Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'eau émises, comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation), Voies Navigables de France (prélèvement), ainsi que les ventes d'eau à d'autres services (vente en gros).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	21	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	5	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1	
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des		Oui	-
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

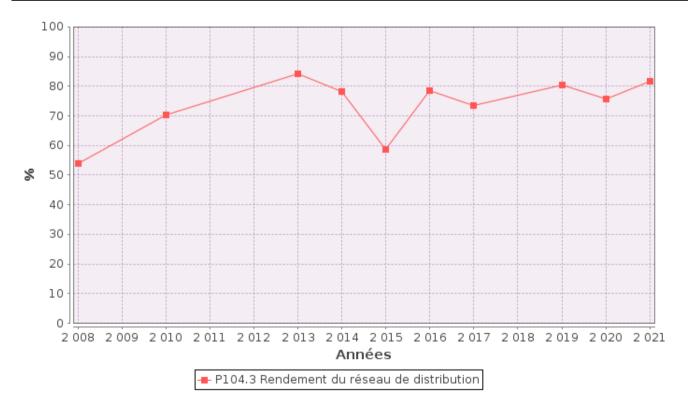
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	75,8 %	81,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	11,89	13,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,9 %	80,8 %





Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,2 m³/j/km (3,9 en 2020).

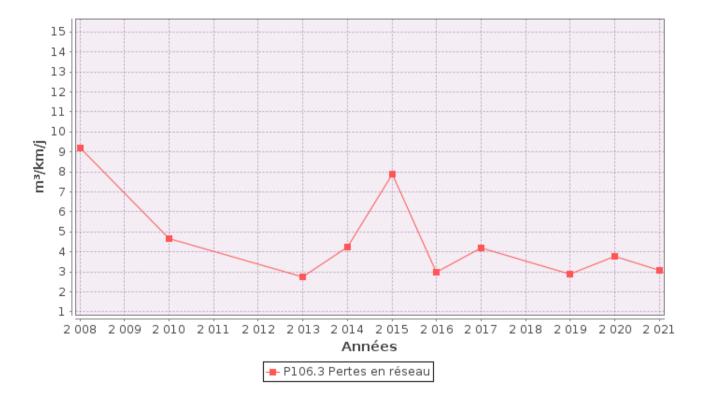


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,1 m³/j/km (3,8 en 2020).



3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	193	0	469	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0.67 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,23% (0,23 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 99,9% (99,5% en 2020).

P108.3 (Protection de la ressource en eau):

- Indice pour les eaux en provenance du forage "Les Justices" est de 100% (VP.212)
- Indice pour les eaux en provenance du SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE via ESP est de 94,3 % (VP193)
- Donnant au final 99,9% au P108.3

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	1 988	2 029
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier	16 600 € (délégataire)	43 000 € (délégataire)
exercice budgétaire	18 700 € (collectivité)	0 € (collectivité)
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (monta	ant restant dû en €)	236 279,48	205 657,98
Mantant and anni dannat Parania an C	en capital	30 245,66	30 621,50
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	3 151,03	2 775,17

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 140 520,37 € (165 731 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

J J.

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation du forage des Justices	96 750 €.HT	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Sans objet		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu	0	demandes d'abandon de créance et en a accordé _	0	
0 € ont été abandonnés et/ou ver	rsés à un f	onds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 ((0,0007 €/m³	en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 139	5 179
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,2	2,34
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,8%	81,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,9	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,8	3,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	99,5%	99,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0007	0